



PROJET ASSOCIATIF 2030

Projet Associatif

Notre vision pour 2030



OREAG
Orientation et Rééducation
des Enfants et Adolescents de la Grande



Un grand MERCI

à tous les participants à la démarche
de coconstruction de notre projet associatif :

- les jeunes accompagnés et leurs familles,
- les professionnels,
- les administrateurs,
- les partenaires,
- ... à tous les contributeurs.

Le mot du président



Jean-François AUBY
Président de l'OREAG

Le projet associatif que nous présentons résulte d'un processus inédit au sein de notre association. C'est en effet la première fois que l'ensemble des parties prenantes de l'OREAG participe à une réflexion collective dont l'objet est de servir de guide au fonctionnement de notre association à l'horizon 2030.

L'OREAG est une association ancienne, puisqu'elle fut fondée en 1889 par un magistrat humaniste et visionnaire, Fernand Marin.

Depuis, elle se consacre exclusivement à l'enfance et à la jeunesse en difficulté. Elle agit dans les champs essentiels que sont la prise en compte du handicap, l'aide sociale à l'enfance, et la protection judiciaire de la jeunesse.

En relation étroite avec les autorités publiques qui déterminent et qui financent les actions dans ces domaines, elle participe à l'action publique et collective envers une population fragile, plus nombreuse qu'on ne le pense.

Elle le fait dans le respect de ses propres valeurs, que sont l'humanisme, l'altérité, la conviction que l'avenir d'un enfant n'est jamais prédéterminé, et la conformité aux principes essentiels de la République, la fraternité, la tolérance et la laïcité.

Tous ceux qui ont participé à la construction de notre projet associatif en ont identifié les principaux thèmes, inspirés de ces valeurs.

Notre projet se fonde d'abord sur la confiance. Confiance dans l'implication et la compétence des professionnels qui accompagnent enfants et jeunes. Confiance dans l'efficacité de nos structures et du management qui les gère. Confiance dans la capacité des enfants et des jeunes à s'autodéterminer pour s'intégrer pleinement dans la société.

Il se fonde aussi sur l'ouverture. Ouverture dans le cadre de l'inclusion, élément clef des politiques publiques actuelles en ce domaine. Ouverture auprès des familles, que nous souhaitons plus présentes dans le fonctionnement de l'institution. Ouverture à l'égard de la société, avec la prise en compte des exigences sociales contemporaines, comme le renforcement de la solidarité et l'implication dans le combat écologique.

Il se fonde enfin sur l'accompagnement du changement. Changement par la transformation de l'offre de soins, et des méthodes d'éducation et de sociabilisation par leur adaptation aux évolutions sociétales. Changement aussi dans la relation sociale et le management, de plus en plus fondés sur des pratiques participatives et collectives.

Tel est le sens de ce projet qu'il nous faut désormais faire vivre et enrichir.

Sommaire

p. 04

Le mot du président

p. 08

Un projet associatif : Pour qui ? Pour quoi ?

p. 10

Présentation de l'association

p. 14

Histoire de l'OREAG

p. 16

Notre univers réglementaire

p. 19

Les fondements du projet associatif

- La raison d'être de l'association
- Notre positionnement
- Les valeurs qui guident notre action
- Notre vision pour 2030

p. 24

Nos engagements

- Affirmer le primat de l'accompagnement éducatif sur le répressif dans toute action sociale
- Promouvoir la citoyenneté et les droits des personnes accompagnées
- Réussir le pari de la société inclusive
- Associer les personnes et leur famille à la stratégie de l'association
- Développer une approche basée sur la confiance donnée à chacun

p. 28

Les chantiers associatifs

- Promouvoir l'expression et la participation des personnes accompagnées
- Soutenir les familles et mettre en place les conditions de leur pleine participation
- Favoriser l'innovation et la transformation de l'offre au service de l'évolution des besoins des publics et des parcours de vie
- Améliorer les processus et les outils de communication interne, externe et transversale
- Promouvoir un management des ressources humaines basé sur la confiance, la responsabilité et la qualité de vie au travail
- Développer une culture associative visant un impact vertueux, responsable et durable de nos activités.

p. 46

Conclusion

PROJET ASSOCIATIF 2030

Un projet associatif : Pour qui ? Pour quoi ?

En 2023, nous nous sommes engagés dans cette démarche de projet associatif avec la volonté d'y associer l'ensemble des parties prenantes de l'OREAG.

Cette démarche a fortement mobilisé les personnes accompagnées, leurs familles, les équipes professionnelles et les administrateurs de l'OREAG. Ceux-ci se sont mobilisés en tant qu'ambassadeurs de ce projet associatif afin de porter les constats, les idées et les pratiques issus des établissements et services.

Notre projet associatif s'est déroulé selon plusieurs étapes :

Étape 1

Un état des lieux de la situation de l'OREAG en croisant les regards des professionnels des différents établissements et en mobilisant les personnes accompagnées et les familles volontaires dans le cadre de temps dédiés.

Étape 2

Une journée de travail pour définir l'idéal utopique de l'OREAG : travail sur la raison d'être de l'association et sa vision pour 2030 avec un groupe de 50 professionnels et administrateurs.

Étape 3

Une série d'ateliers participatifs pour approfondir les sujets prioritaires que nous avons identifiés ensemble lors des temps précédents : la participation des personnes accompagnées et des familles, les évolutions managériales à développer au sein de l'association, la communication interne et externe.

Nous avons également souhaité ouvrir les instances de gouvernance et les adapter à ce travail collaboratif en mettant en place un comité consultatif réunissant un groupe de professionnels ambassadeurs pour commenter et produire des avis sur les différents travaux. La directrice générale était membre du comité consultatif pour garantir la remontée d'information au comité de pilotage constitué des membres administrateurs et directeurs de l'OREAG.

Ce processus d'élaboration nous a permis de nous dépasser, de nous remettre en question et de bâtir une vision commune qui réponde à notre ambition d'un accompagnement de qualité facilitant l'épanouissement des personnes au sein de la société.

Le projet associatif affirme notre raison d'être, conforte notre identité, notre histoire et nos acquis.

L'OREAG est le fruit d'une longue histoire adossée à un socle de valeurs fortes que le projet associatif souhaite conforter et consolider.

Le projet associatif affirme nos engagements pour l'avenir.

Ces engagements seront présentés et repris dans les grands chantiers associatifs.

Le projet associatif est un cadre d'action commun.

L'ensemble des acteurs de l'OREAG est amené à s'approprier cette dynamique, à la décliner dans chacun des projets et sur chaque territoire.

Présentation de l'association

Présentation de l'OREAG

Actuellement, l'OREAG compte 20 implantations comprenant établissements, services, lieux d'accueil, antennes, etc. où 380 professionnels prennent quotidiennement en charge plus de 2 500 enfants et adolescents en difficulté.

L'OREAG est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1892.

Elle a pour objet d'accueillir, d'éduquer et d'accompagner chaque jour plus de 2 500 enfants dans le respect de ses valeurs fondatrices. Pour les enfants et jeunes en difficulté, accidentés de la vie, l'OREAG s'efforce, à travers ses 13 établissements et services (et un quatorzième à venir), de trouver des réponses adaptées.

Elle est composée de trois secteurs d'activité :

- Pôle Handicap avec le Dispositif ITEP associatif (4 ITEP et 3 SESSAD)
- Secteur Protection de l'enfance (MECS, AEMO)
- Pôle Protection Judiciaire de la Jeunesse (CER, CEF, SIE)

Ses instances de pilotage

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an en session ordinaire. Elle est composée de l'ensemble des membres actifs de l'association. Elle s'exprime sur le déroulement de l'exercice écoulé (rapport moral et financier), elle approuve les comptes de l'association et les orientations proposées par le Conseil d'Administration, elle renouvelle le Conseil d'Administration et ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration se réunit 3 fois par an a minima. Il définit la politique de l'Association, il élabore les décisions cadres, il est garant des objectifs statutaires de l'Association, il élit le bureau parmi ses membres élus et lui délègue partie de ses attributions, si besoin est.

Le bureau est élu parmi les membres du Conseil d'Administration. Il est composé de 7 personnes, élues pour 3 ans. Il instruit les dossiers qui sont soumis au Conseil d'Administration, il examine les demandes d'adhésion et les questions pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil d'Administration.

Le Président représente l'OREAG dans tous les actes de vie civile et peut donner mandat ou déléguer cette fonction à un autre membre du Conseil d'Administration ou à la directrice générale. Il préside l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le bureau. Il donne délégation à la Directrice Générale pour diriger l'ensemble de l'association.

Secteur Protection de l'enfance

L'Association l'OREAG est engagée dans la Protection de l'enfance à travers ses deux établissements, le Service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) et la Maison d'Enfants à Caractère Social Fernand MARIN (MECS F. MARIN).

Grâce à ses 63 professionnels, l'AEMO mène 1 170 mesures judiciaires par an auprès d'enfants et de leurs familles. Cette action éducative vise à protéger le mineur concerné des situations de danger dans son milieu familial et à apporter un soutien à la parentalité en développant les capacités d'éducation et de protection des familles.

Pôle Protection Judiciaire de la Jeunesse

Le pôle Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'OREAG regroupe le Service d'Investigation Educative (SIE), le Centre Éducatif Renforcé (CER) La Grange Neuve de Castelvieu et le Centre Éducatif Fermé (CEF) Robert Gautier de Sainte-Eulalie, avec une quatrième entité en cours de déploiement en Charente-Maritime et qui prendra le nom de CER Atlantique. Ces structures accueillent des jeunes de 0 à 18 ans dans le cadre de mesures éducatives judiciaires. Les jeunes accueillis ont souvent un parcours de vie difficile marqué par de nombreux facteurs précipitants tels que la pauvreté, la négligence parentale, les traumatismes, la violence domestique, une fragilité psychique, un trouble du comportement, l'instabilité résidentielle, la discrimination sociale et la toxicomanie.

De la naissance à l'âge adulte, 1 973 enfants, adolescents et jeunes majeurs, issus des départements de la Gironde et de la Dordogne, sont accompagnés par des professionnels qui déploient des missions d'investigations éducatives, de protection et d'éducation en milieu ouvert et/ou en établissement. Afin d'éclairer la décision du magistrat, le SIE et ses 31 professionnels réalisent 750 Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE) par an. Ces dernières ont pour objectif d'évaluer et d'analyser les éventuels éléments de danger du mineur au sein de son environnement familial.

Il est important de reconnaître que la délinquance

La MECS Fernand MARIN accueille et accompagne 53 enfants et jeunes majeurs, âgés de 11 à 21 ans. Une équipe pluridisciplinaire, composée de 34 professionnels, intervient 365 jours par an pour protéger, éduquer et soutenir les jeunes dans leurs parcours d'inclusion sociale. Cet accompagnement éducatif s'attelle également à médiatiser et à étayer les liens de chaque jeune avec sa famille afin d'apaiser ses relations avec son environnement affectif.

chez les jeunes est souvent le symptôme d'un problème plus profond. Il est primordial de leur offrir un soutien adapté pour traiter les causes sous-jacentes à leur comportement.

Le CEF vise à favoriser l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des jeunes en les aidant à développer des compétences pratiques et des valeurs telles que le respect et l'autonomie. Il permet également aux jeunes d'acquérir des valeurs fondamentales de citoyenneté, leur donne des repères, et relève leurs potentialités et compétences essentielles pour leur avenir, participant à construire un projet de vie solide.

Le CER, quant à lui, fonctionne par sessions d'une durée de quatre mois et demi, et s'adresse à des jeunes en grande partie en début de spirale délinquante. Chaque session est rythmée par cinq séjours de rupture, axés sur le sport, visant à rompre avec l'environnement habituel des jeunes en leur offrant un cadre éducatif bienveillant et sécurisé. Les activités éducatives, pédagogiques et sportives de haute intensité proposées permettent aux jeunes de développer des compétences sociales, professionnelles et personnelles essentielles pour faciliter leur réinsertion dans la société.

Le travail éducatif en CER et CEF revêt une importance particulière dans le processus de réhabilitation des jeunes en difficulté.

Pôle Handicap

Accueillir et accompagner les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression entrave leurs socialisations et leur accès aux apprentissages : telle est notre mission, notre raison d'être. Être présents à leurs côtés pour surmonter les épreuves est d'ailleurs ce qui nous anime au quotidien.

Notre offre s'est réorganisée depuis janvier 2020 autour d'un fonctionnement en Dispositif Intégré Thérapeutique Éducatif et Pédagogique associatif décliné en 3 pôles territoriaux : Macanan à Bouliac, Bordeaux Centre et Alfred Lecocq à Léognan. L'enjeu du projet DITEP est de décliner une vision partagée de notre accompagnement et de conjuguer nos volontés communes pour exprimer la synergie du dispositif en cours de construction au sein de l'OREAG. La force du projet est de se situer à l'intersection du caractère associatif, de la traduction du collectif et des spécificités (de territoires, de publics...) de chacun de ses pôles.

Aujourd'hui notre DITEP accompagne environ 325 enfants et jeunes adultes de 2 à 25 ans autour de 3 modalités d'intervention : hébergement, accueil de jour et ambulatoire.

Les missions du DITEP s'inscrivent dans un principe de co-construction et d'association avec le jeune et sa famille. Elles gravitent autour de trois points cardinaux :

APAISER : accueillir le jeune et l'apaiser tout en prenant soin de considérer sa personnalité singulière, apprendre à connaître ses ressources et ses besoins ainsi que ceux de sa famille et proches.

ACCOMPAGNER : accompagner le jeune dans un parcours personnalisé et continu au plus près de son environnement et l'amener vers l'exercice de sa citoyenneté.

CONSTRUIRE : développer le pouvoir d'agir du jeune et de sa famille en leur permettant de prendre des décisions de manière éclairée, construite et ouvrir le champ des possibles pour que le jeune trouve sa place dans la société.

L'offre portée par le DITEP OREAG est une articulation de différentes offres sur un territoire donné pour répondre avec davantage de flexibilité aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes en situation de handicap orientés par la MDPH :

Pôle Bordeaux Centre (4-25 ans) :

- Unité TSA 4-6 ans / Unité TSA 6-10 ans
- UEE Ecole / UEE Collège
- Ambulatoire TND / DYS
- Ambulatoire Pré-Professionnel

Pôle Alfred Lecocq (2-14 ans)

- UEE Ecole – 2 groupes à mi-temps
- Ambulatoire TSA et/ou prise en charge précoce

Pôle Macanan (12-25 ans) :

- Offre préprofessionnelle
 - Ateliers accueil de jour
 - Prise en charge ambulatoire pro
 - Mise en stage
- UEE Collège / UEE Lycée
- Outil multi-modal de médiation animale

La concrétisation d'accompagnements spécialisés et dédiés en fonction des besoins des enfants et des jeunes adultes nous amène tout naturellement, en lien avec l'émergence des pratiques d'auto-détermination, à envisager une nouvelle évolution de notre dispositif pour 2030, vers un modèle de « plateforme ».

Histoire de l'OREAG

Association régie par la loi de 1901, devenue depuis l'OREAG, l'Association Orientation et Rééducation des Enfants et Adolescents de la Gironde accueille, éduque et accompagne chaque jour 2 500 enfants dans le respect de ses valeurs de protection et d'inclusion sociale.

Pour les enfants et adolescents, jeunes en difficulté et en situation de vulnérabilité, l'OREAG s'efforce, grâce à ses 13 établissements et services, de trouver des réponses adaptées.

Il y a plus de 130 ans, à Bordeaux, un juge, Fernand Marin « se sentait l'âme intimement attristée chaque fois qu'un enfant venait mêler sa tête embroussaillée, ses yeux inquiets et chercheurs parmi les physionomies adultes et perverses des repris de justice ».

Ce magistrat avait compris bien avant l'heure que l'on ne pouvait pas traiter les enfants comme des adultes, et qu'ils avaient besoin de protection de la part de l'ensemble de la société. À l'époque, cette idée était révolutionnaire.

1889

Création par Fernand MARIN, magistrat bordelais de l'association (Œuvre du refuge de l'enfance abandonnée de la Gironde).

1898

Création du premier établissement de l'association : la Colonie Lecocq deviendra l'un des pôles du DITEP OREAG.

1957

Création du foyer de semi-liberté rue des Sablières à Bordeaux.

1963

Création d'un service d'observation en milieu ouvert, évoluant, en 1967, en un service d'Action Éducative en Milieu Ouvert. Ce service va, au cours des années 1974 et 1975, se diversifier en quatre lieux d'implantation distincts.

L'association change de nom pour devenir Orientation et Rééducation des Enfants et Adolescents de la Gironde.

1971

Création d'un Institut MédicoPsycho-Pédagogique, rue Saint-Nicolas à Bordeaux, et d'un Centre de Guidance Infantile pour la prévention et le traitement des troubles de l'hygiène mentale infantile.

1972

Reprise de l'établissement de Nazareth qui deviendra le DITEP OREAG pôle Bordeaux centre.

1954

Ouverture d'un centre d'accueil et d'observation pour adolescents délinquants. L'association acquiert, pour ce faire, le domaine de Macanan à Bouliac, qui deviendra l'un des quatre ITEP de l'OREAG.

1960

Ouverture d'un centre d'orientation éducative, lieu de consultation d'enfants et d'adolescents, garçons et filles, qui deviendra SIOE puis SIE.

1997

Ouverture de l'un des premiers Centres Éducatifs Renforcés (CER) en France.

2002 – 2008

Ouverture des SESSAD de l'association.

2003

Ouverture du premier Centre Éducatif Fermé (CEF) pour garçons en France.

2020

Passage en DITEP. Signature du premier CPOM de l'association avec l'ARS dans le champ du handicap.

2024

Approbation du Projet associatif OREAG vision 2030.

2022

Ouverture de l'antenne du SIE à Bergerac en Dordogne.

Notre univers réglementaire : les grandes lois de la Protection de l'enfance et du Handicap

2 février 1945

Ordonnance relative à l'enfance délinquante qui affirme la primauté de l'éducatif.

2 janvier 2002

La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale fixe de nouvelles règles relatives aux droits des personnes en réaffirmant la place prépondérante des usagers et en entendant promouvoir l'autonomie et la protection des personnes.

20 novembre 1989

La convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 garantit les droits de l'enfant tels que le droit à l'éducation, le droit à la liberté d'expression et de pensée, le droit d'être protégé de la maltraitance.

5 mars 2007

La loi du 5 mars 2007 réforme la protection de l'enfance et réaffirme la prise en compte des besoins des enfants et des jeunes ainsi que l'individualisation des réponses.

11 février 2005

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances pose le principe de l'accès aux droits fondamentaux notamment l'accès à la scolarité et à l'emploi pour les personnes en situation de handicap.

En 2010,

ratification par la France de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Le décret du

24 avril 2017

entérine le fonctionnement en dispositif intégré pour les DITEP.

2023

La Conférence Nationale du Handicap (CNH) d'avril 2023 fixe les orientations de la politique handicap nationale des prochaines années. Les 70 mesures annoncées devront se traduire en actions concrètes en faveur des personnes en situation de handicap.

14 mars 2016

La loi du 14 mars 2016 clarifie les attendus de la loi en matière de repérage, de suivi et d'accompagnement tout au long du parcours notamment dans le cadre du Projet Pour l'Enfant (PPE), d'accès à l'autonomie afin d'apporter « une réponse globale en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, d'emploi et de ressources ».

2016

La loi de 2016 introduit dans son article 89 la mise en place du dispositif de Réponse Accompagnée pour Tous sur l'ensemble du territoire national au 1^{er} janvier 2018.

2019-2022

La stratégie quinquennale de transformation de l'offre, via le plan d'action ministériel « Ambition transformation 2019-2022 » détaille 26 objectifs à atteindre pour faire évoluer l'offre médico-sociale vers une offre plus inclusive.

Loi du 30 septembre 2021 portant création du Code de Justice Pénale des Mineurs (CJPM).

Loi Taquet du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

Les fondements du projet associatif

Raison d'être de l'association

“

**Accompagner, protéger
et soutenir les enfants
et jeunes en situation
de vulnérabilité pour
que chacun puisse
trouver sa place
au sein d'une société
plus inclusive et,
quel que soit son passé,
dessiner les contours de
son propre avenir.**

Notre positionnement

“

**Nous, professionnels
de l'OREAG, avons
conscience que chaque
jeune, dans son
environnement, a le
droit à un parcours
de vie personnalisé et
nous l'accompagnons
vers un avenir plus
épanouissant et inclusif.**

Les valeurs qui guident notre action

“ Pour l’OREAG,
l’avenir d’un enfant
ou d’un adolescent
n’est jamais joué.

1 Bienveillance

L’OREAG prône la bienveillance entendue, selon la sensibilité de ses membres, comme le fait d’avoir un a priori positif sur les personnes. Comme dans son précédent projet, l’OREAG se gardera de toute attitude dogmatique et restera à l’écoute des demandes des personnes.

2 Confiance

Il s’agit d’une valeur socle de notre projet associatif, elle vaut pour les personnes accompagnées mais aussi pour l’ensemble des parties prenantes de l’association, notamment pour ses professionnels accompagnants. La confiance renvoie à une attitude ouverte et positive qui permet à chacun de s’exprimer de façon libérée.

3 Innovation et créativité

Nous sommes attachés à nos valeurs d’innovation et de créativité et souhaitons cultiver via ce projet associatif notre capacité à innover, à porter des pratiques et des projets. Nous souhaitons valoriser les initiatives de terrain et les propositions qui viennent directement des personnes accompagnées et des professionnels tout en étant garants de l’inscription de nos actions dans le cadre défini par la politique publique.

4 Solidarité, générosité et partage

Les valeurs de solidarité, de générosité et de partage font et feront toujours partie de l’ADN de l’OREAG. Elles concernent à la fois la solidarité entre professionnels, entre établissements et bien entendu avec les personnes accompagnées. Il s’agit aussi pour nous d’être unis dans la difficulté.

5 Éthique et réflexivité dans nos pratiques

Nous souhaitons à travers ce projet associatif réaffirmer l’importance que nous accordons à l’éthique professionnelle et au questionnement constant de nos pratiques.

Nos engagements

“ Notre vision pour 2030
a vocation à devenir un cadre
d'action commun pour tous
les acteurs de l'OREAG;
elle s'articule autour
de 5 engagements :

Engagement 1 : Promouvoir la citoyenneté et les droits des personnes accompagnées

Notre projet consiste à combiner une approche par les besoins avec une approche par les droits en inscrivant notre action dans l'esprit des conventions internationales qui régissent notre secteur. À savoir, la convention internationale des droits de l'enfant qui garantit à l'enfant « le droit d'exprimer son opinion sur toute question l'intéressant » (CIDE, Article 12). Ainsi que la convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) des Nations Unies qui a pour objet de « promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque ».

Engagement 2 : Réussir le pari de la société inclusive

Nous nous sommes engagés dans la démarche inter-associative de plaidoyer de l'inclusion. Cette démarche doit continuer à irriguer nos actions. À travers ce projet associatif nous souhaitons continuer à nous engager avec les partenaires du territoire pour réussir l'école inclusive, développer la qualification et l'insertion dans l'emploi, accélérer l'accessibilité universelle, sensibiliser les acteurs de droit commun aux réalités de toutes les vulnérabilités qui touchent nos publics.

Engagement 3 : Associer les personnes et leur famille à la stratégie de l'association

Nous valorisons les potentialités des personnes accompagnées et souhaitons nous appuyer davantage sur l'expertise d'usage des personnes. Pour ce faire, nous souhaitons favoriser leur participation directe dans l'élaboration de tous les projets et accompagner les personnes pour qu'elles soient à l'initiative des projets de l'OREAG. Nous souhaitons également ouvrir les instances de gouvernance aux personnes accompagnées et aux familles pour qu'elles puissent davantage s'exprimer sur la stratégie de l'association.

Engagement 4 : Affirmer le primat de l'accompagnement éducatif dans toute action sociale

L'OREAG porte dans son ADN l'histoire de la protection de l'enfance et s'est construite avec cet engagement né de l'ordonnance de 1945 : donner une chance à chacun via l'accompagnement éducatif. Aujourd'hui il nous faut réaffirmer cet engagement en l'inscrivant dans une perspective d'inclusion sociale et d'adaptation des réponses aux besoins de chaque enfant.

Engagement 5 : Développer une approche basée sur la confiance donnée à chacun et la qualité de vie au travail

Nous souhaitons développer un mode de management qui permet de travailler la confiance et favorise le sentiment de légitimité et de compétence de l'ensemble des professionnels. Nos professionnels développent de nombreux savoir-être et savoir-faire, c'est pourquoi nous souhaitons favoriser leur prise d'initiative, leur autonomie et leur épanouissement au sein de l'OREAG. Ces ingrédients nous permettront de relever les défis de la transformation inclusive de l'offre tout en travaillant à la qualité de vie au travail des professionnels.

Vous avez dit société inclusive ?



La société inclusive est une société qui accueille chacun de ses membres sans distinction.

Plutôt que de les nier ou de les exclure, elle prend en compte les singularités et fait en sorte d'offrir à chacun la possibilité de bénéficier des mêmes chances.

Une société inclusive est une société qui appartient à tous, qui fait des singularités sa richesse, sans viser la normalisation comme dans les politiques d'assimilation, ni ne rejette ces singularités en marge sous prétexte de protection.

Notre vision de l'inclusion : le plaidoyer

Cette initiative témoigne d'un engagement singulier devenu un plaidoyer collectif. En 2020, l'OREAG s'engage dans le cadre de la transformation de son offre dans une dynamique volontariste en matière d'inclusion. Face aux réserves exprimées par les professionnels quant à ce changement de paradigme, l'engagement est pris de rédiger « un livre blanc de l'inclusion ».

Il s'agissait de s'accorder un temps de pause pour réfléchir à ce concept qui irrigue nos politiques publiques, notre société. Quels en sont les enjeux ? Les ressorts ?

« Qu'est ce que l'inclusion ? Un vœu pieu dans une société de compétition et de ségrégation ? Une nouvelle forme de bonne conscience ? Le moyen de réduire les coûts en prétendant au bien de tous ? L'opportunité de faire autrement, de changer la société par la place légitime de ses plus vulnérables ? »

Ce concept à la déclinaison sémantique large : « société inclusive » ou « inclusivité », n'est-il pas ici une énième évolution narrative de notre idéal républicain de liberté, d'égalité et de fraternité après ceux d'insertion et d'intégration ?

Le concept d'intégration implique que les personnes vulnérables peuvent être laissées un peu à l'écart tout en étant rapprochées des autres. En revanche, l'inclusion garantit à ces personnes une place parmi les autres, sans exclusion aucune.

Passant les considérations sémantiques et philosophiques, rédiger un livre blanc se révélant un acte politique dont la portée ne pouvait s'ancrer sur un seul acteur, notre association a décidé d'ouvrir sa démarche, dans une logique partenariale.

La plateforme territoriale d'inclusion Jean-Elien Jambon, l'ADEPAPE 33, l'IRTS Nouvelle-Aquitaine ainsi que des représentants de personnes en situation de handicap mais aussi des personnalités de la société civile sont venus répondre à l'appel de l'OREAG. Ces partenaires ont réfléchi pour faire converger leurs volontés, leurs souhaits, leurs exigences quant à l'inclusion en se faisant les porte-voix des plaidoyers, témoignages des plus vulnérables en la matière.

Cette réflexion collégiale a abouti à considérer deux engagements, facteurs incontournables de cette « révolution inclusive » :

- un respect irréductible des droits fondamentaux de chaque citoyen dans leur exercice et leur reconnaissance ;
- un basculement de posture professionnelle et institutionnelle supposant le passage d'une expertise exclusivement scientifique et technique à une logique de compétences partagées visant la reconnaissance de l'expertise d'usage comme nécessaire expression des jeunes et de leurs familles sur leur projet de vie. La reconnaissance de l'usager comme l'acteur principal de ce projet vient, de fait, mettre un terme à la logique d'un « savoir sur » et ouvre la voie au « savoir avec ».

Lorsque chaque minorité est pleinement reconnue comme citoyenne active, la dynamique de l'inclusivité sociale peut véritablement s'affirmer.

*Du savoir sur au savoir avec.
« Le courage de la nuance : Celle-ci suppose de ne pas s'afficher détenteur d'une vérité unique et écrasante, excluant toute autre lecture. La question de la posture d'humilité, de prise de recul. »*

*Les cahiers de l'actif
– n°568/569
Gilles Brandibas,
psychologue, formateur,
évaluateur, fondateur
de l'IPCRA.*



Les chantiers associatifs



Les 6 chantiers associatifs

Notre projet associatif se structure en 6 chantiers de travail qui ont vocation à se décliner au sein de chaque établissement :

- 3 chantiers concernent **notre offre à destination des personnes**,
- 3 chantiers concernent **notre fonctionnement interne**.

**Promouvoir
l'expression
et la participation
des personnes
accompagnées.**

**Soutenir
les familles
et mettre en place
les conditions
de leur pleine
participation.**

**Améliorer
les processus
et les outils
de communication
interne, externe
et transversale.**

**Favoriser l'innovation
et la transformation
de l'offre au service
de l'évolution des
publics et des parcours
de vie.**

**Promouvoir
un management
des ressources
humaines basé
sur la responsabilité,
la confiance
et la qualité de vie
au travail.**

**Développer une
culture associative
visant un impact
vertueux, responsable
et durable de nos
activités.**

Promouvoir l'expression et la participation des personnes accompagnées

Nous souhaitons dans le cadre de ce projet associatif favoriser l'expression et la participation des personnes accompagnées à tous les niveaux : à la fois dans les projets et activités du quotidien mais également au niveau de la vie et des choix associatifs.

À travers l'expression, il nous intéresse de favoriser une parole libérée des enfants et jeunes accompagnés et de créer les conditions pour qu'ils se mobilisent davantage dans les espaces d'échanges et de paroles de l'association. Nous sommes prêts à interroger ces espaces de paroles dans leur organisation, leur fonctionnement et leur préparation afin de les rendre attractifs pour les enfants et jeunes accompagnés.

Nous souhaitons approfondir l'échelle de participation des enfants et jeunes : nous souhaitons passer d'un mode consultatif à une participation pleine et entière qui permettra aux jeunes d'être à l'initiative des projets, d'être des moteurs de l'OREAG à l'avenir, en favorisant leur expertise d'usage, l'entraide et la solidarité.

En transversal, il s'agira de développer chez les personnes un sentiment de confiance afin qu'elles puissent se sentir légitimes à proposer, à s'exprimer et in fine à participer et à s'investir au sein de notre projet associatif.

Notre vision pour 2030 : une association portée par ses enfants et jeunes qui investissent leurs espaces de parole et sont les véritables moteurs de la vie associative.

Ce sur quoi nous sommes d'accord

Les enfants et les jeunes doivent à l'avenir se sentir totalement à l'aise pour participer aux espaces d'expression et de participation proposés par l'association.

Nous nous accordons sur le fait que ces espaces doivent être davantage pensés et adaptés en fonction des besoins des enfants et des jeunes.

D'autre part, il nous faut cultiver chez notre public le sentiment d'être écouté, que sa parole a un impact et des effets concrets.

Ce travail vise à développer le sentiment de légitimité des enfants et jeunes à s'exprimer au sein de l'association OREAG, que ce soit dans ses espaces institutionnels ou via ses canaux plus informels.

Nos priorités

- Sensibiliser les enfants et jeunes à leurs droits d'expression et de participation.
- Mettre en place des lieux d'expression tiers pour les enfants et jeunes.
- Favoriser l'expertise d'usage via des mécanismes de solidarité et des liens intergénérationnels.
- Intégrer des personnes accompagnées et des familles dans les instances de gouvernance de l'association.

Ce que cela veut dire pour moi en tant qu'enfant ou jeune accompagné à l'OREAG :

Je peux exprimer des demandes auprès des membres de l'association qui seront prises en compte.

Ce que cela veut dire pour moi en tant que professionnel de l'OREAG :

Je m'assure que les espaces d'expression proposés aux jeunes sont adaptés à leurs contraintes.

J'intègre les espaces d'expression et de participation proposés aux jeunes au même niveau d'importance que les autres activités.

Vous avez dit autodétermination ?

L'autodétermination est à la fois une notion, un principe d'action, un besoin chez toute personne ou encore une capacité. Nous nous appuyons sur la définition de Wehmeyer, qui irrigue le secteur, et reprise par l'HAS : « *L'ensemble des habiletés et des attitudes, chez une personne, lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes indus* », (Wehmeyer, 1996, traduit par Lachapelle et Wehmeyer, 2003).

Le concept a été investi dans les années 70 dans le champ de la déficience intellectuelle par des personnes concernées revendiquant le droit de ne pas être réduites à leurs difficultés ou à leur situation.

Au sein de l'OREAG, nous souhaitons inscrire l'association – avec l'ensemble de ses établissements et services – dans une approche centrée sur les droits des personnes et considérons le fait de travailler les différentes composantes de l'autodétermination – le pouvoir d'agir, l'autonomie, l'autorégulation et l'autoréalisation – comme une réponse pertinente aux besoins de l'ensemble des publics vulnérables.

En effet, ces différentes habiletés associées à l'autodétermination, la capacité à se connaître et indiquer une préférence, la capacité à comprendre et analyser son environnement et ses contraintes, à connaître ses forces et à agir en conséquence, sont des éléments que nous souhaitons développer auprès de l'ensemble de nos publics.



auto détermination

Soutenir les familles et mettre en place les conditions de leur pleine participation

Dans le cadre de notre projet associatif, nous considérons la place des familles comme centrale. D'une part nous souhaitons valoriser l'expertise des familles, leur connaissance des difficultés de leurs enfants, pour en faire de **véritables alliées des professionnels** dans le cadre des accompagnements. Demain, nous souhaitons que les familles soient entièrement parties prenantes des accompagnements que nous proposons.

D'autre part, nous avons la volonté de donner une place plus forte et plus visible aux familles dans le cadre de nos instances de gouvernance et, plus globalement, dans la vie institutionnelle de l'association. Cela va de pair avec le premier point puisque nous considérons l'importance et la richesse des éléments apportés par les familles en matière de compréhension de la vulnérabilité des enfants que nous accompagnons.

Enfin, nous souhaitons les soutenir en mobilisant nos ressources et celles du territoire pour prévenir les risques d'épuisement ou d'usure auxquelles elles sont sujettes dans leurs situations d'aidants.

Notre vision pour 2030 : au sein de l'OREAG, les familles sont de véritables alliées des professionnels et occupent une place omniprésente dans le quotidien de l'association.

Ce sur quoi nous sommes d'accord

Les familles se sentent parfois dépossédées de l'accompagnement de leurs enfants et nous devons travailler collectivement pour repenser leur place dans l'accompagnement en complémentarité avec le travail des professionnels.

Dans l'optique de susciter une plus grande participation des familles dans la vie de nos établissements, nous considérons avoir une responsabilité dans la mise en place de conditions favorables à leur participation en tenant davantage compte de leurs contraintes horaires et matérielles.

Par ailleurs, il est primordial que notre projet soutienne et s'appuie sur l'expertise des familles car elle constitue un atout précieux pour la qualité de nos accompagnements. Nous reconnaissons et valorisons cette expertise et la complémentarité de leur action avec celle des professionnels de l'OREAG. Enfin, nous souhaitons développer la pair-aidance et favoriser par nos actions des liens d'entraide et de solidarité entre les familles qui souhaiteraient être aidées.

Nos priorités

- Intégrer des personnes accompagnées et des familles dans les instances de gouvernance de l'association : mettre en place un collège des représentants d'usagers au sein du conseil d'administration.
- Développer des espaces d'entraide et de solidarité informels en lien avec d'autres partenaires du territoire pour favoriser la pair-aidance.
- Développer la guidance parentale et l'accompagnement à la parentalité.

Ce que cela veut dire pour moi en tant qu'aidant familial :

Je peux aider d'autres familles de l'OREAG qui connaissent ou ont connu les mêmes difficultés que moi.

Aidant ?

L'aidant est une personne (professionnelle ou non) qui apporte son aide à une personne, en perte d'autonomie, qu'il s'agisse d'une personne en situation de handicap et/ou d'une personne âgée. L'aidant familial, aussi appelé proche aidant ou aidant naturel, peut être un membre de sa famille, un ami, un voisin...

Ces personnes jouent un rôle considérable dans la vie de ces personnes, parfois au détriment de leur propre vie personnelle et professionnelle.

Dossier de presse Stratégie des aidants 2023-2027 (handicap.gouv.fr)

Pair-aidance ?

La dynamique relationnelle spécifique à l'œuvre dans une rencontre entre « pairs » repose sur une reconnaissance réciproque de chacun dans l'expérience de l'autre ou des autres. C'est parce que l'individu se reconnaît dans l'expérience de l'autre qu'il prête une attention particulière à l'expérience partagée.

100 idées pour promouvoir l'autodétermination et la pair-aidance, Julia Boivin et Marc Blin

Favoriser l'innovation et la transformation de l'offre au service de l'évolution des besoins des publics et des parcours de vie

L'association OREAG s'est très tôt inscrite dans la dynamique de transformation de l'offre et d'accompagnement du parcours de chaque enfant en milieu ordinaire.

Nous avons souhaité nous appuyer sur nos sites de proximité pour proposer des offres souples et modulaires, permettant une inclusion des personnes dans l'école de leur quartier, dans le club de sport ou le centre de loisirs, au plus près de leur lieu de vie.

Notre vision pour 2030 : demain, l'association OREAG sera une véritable plateforme de ressources sur son territoire ; ancrée dans le tissu local, elle sera un acteur incontournable de l'accompagnement des enfants et jeunes vulnérables.

« La transformation de l'offre d'accompagnement vise à sécuriser les parcours, quel que soit le lieu de vie choisi et surtout à garantir à chaque personne un accompagnement souple, modulaire et construit au regard de ses attentes, en développant son accès effectif aux apprentissages, à la formation et l'emploi, à la santé, au logement, et à toutes activités favorisant sa pleine participation à la vie sociale. »

Circulaire du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre

Ce sur quoi nous sommes d'accord

Dans le cadre du projet associatif, nous avons recueilli la parole des usagers concernant l'offre d'accompagnement de l'association. Les enfants et jeunes de l'OREAG ont des souhaits et des idées affirmées pour améliorer l'offre de l'OREAG.

La question de l'offre d'activités et la possibilité de réaliser ces activités à l'extérieur cristallisent leurs attentes : « Nous, on aimerait aller plus à l'extérieur, par exemple, faire des balades, aller en ville avec un éducateur, se balader en forêt, pourquoi pas aller à la médiathèque ».

Ce souhait exprimé par nos publics conforte la dynamique inclusive portée par notre association et constitue un enjeu clé pour l'avenir. L'offre d'activités de demain (et plus globalement l'offre d'accompagnement) devra pouvoir mieux s'ajuster aux souhaits des enfants et jeunes afin de s'appuyer sur leurs motivations et développer leurs potentialités.

Pour ce faire, l'OREAG devra continuer à inscrire son intervention dans une logique de parcours en s'appuyant autant sur les ressources de droit commun que sur les ressources internes à l'association.

Nos priorités

- Rechercher, à chaque fois que c'est possible, la réalisation des activités en milieu ordinaire dans le cadre de partenariats avec des offres existantes.
- Diversifier l'offre d'activités en s'appuyant sur les souhaits exprimés par les enfants et jeunes accompagnés.
- Développer des projets proposés et initiés par les enfants et les jeunes.
- Sensibiliser les acteurs de droit commun aux problématiques du handicap et de la protection de l'enfance.
- Réaliser un bilan de la coordination de parcours afin de définir un cadre d'intervention partagé par l'ensemble des professionnels.
- Développer le fonctionnement en mode plateforme permettant de créer des synergies et modularités entre les différentes offres de l'OREAG dans le secteur du handicap.
- Continuer à développer le partenariat avec l'Éducation nationale en faveur de l'école inclusive.

Ce que cela veut dire pour moi en tant qu'enfant ou jeune accompagné à l'OREAG :

Je peux demander de l'aide pour faire une activité à l'extérieur, et réaliser des activités en autonomie.

J'exprime mes besoins d'accompagnement et ils sont pris en compte.

Ce que cela veut dire pour moi en tant que professionnel de l'OREAG :

J'interviens en soutien des projets de vie des enfants et des jeunes, en leur reconnaissant la légitimité d'être à l'initiative de ces projets. J'accompagne les enfants et les jeunes à réaliser des activités dans le milieu ordinaire, ce qui m'amène à me déplacer régulièrement.

Améliorer les processus et les outils de communication interne, externe et transversale

Notre vision pour 2030

Dans le cadre des travaux d'élaboration du projet associatif, nous avons rapidement convenu de l'importance de la communication à différents niveaux.

En premier lieu, il nous faut rendre accessible notre communication à destination des personnes accompagnées et leurs familles. Cet enjeu doit être la priorité de l'ensemble des établissements de l'OREAG et c'est en ce sens que nous souhaitons développer le Facile à Lire et à Comprendre (FALC) afin de rendre notre parole accessible à chacun.

La communication interne et la bonne circulation de l'information entre nous sont aussi une priorité. Cet enjeu revêt un travail de fond pour que chacun se sente légitime à communiquer en interne. En effet, nous souhaitons renforcer la souplesse et la fluidité des échanges internes au sein de l'OREAG.

Un troisième enjeu concerne la communication transversale. Celle-ci doit être facilitée entre les établissements y compris entre ceux issus des différents secteurs de l'association. L'OREAG doit pouvoir capitaliser davantage sur la richesse de ses différents établissements et services.

Enfin, la communication permet de travailler l'image de l'association auprès des partenaires de l'OREAG et du grand public. Les partenaires ont une image très positive de l'association qu'il convient de cultiver. Dans ce cadre, notre travail quotidien au service des personnes accompagnées doit être davantage valorisé et mis en avant.

Nos priorités en matière de communication à destination des personnes accompagnées et de leurs familles

Développer le Facile à Lire et à Comprendre dans l'ensemble des outils de communication associatifs.

Nos priorités en matière de communication interne et transversale

Priorité 1 : Co-construire avec les professionnels une charte de la communication interne permettant de clarifier les procédures de communication internes et transversales.

Priorité 2 : Développer une plateforme de mise en commun et de partage des informations.

Priorité 3 : Poursuivre et développer les rencontres et projets inter-établissements dans l'idée de créer davantage de passerelles entre les établissements.

Nos priorités en matière de communication externe

Priorité 1 : Utiliser nos outils de communication dans le but de promouvoir et valoriser le travail effectué par les professionnels.

Priorité 2 : Mettre en place un guide des bonnes pratiques de la communication externe et promouvoir nos métiers et nos actions sur les réseaux sociaux.

Priorité 3 : Poursuivre et développer les rencontres inter-associatives dans le cadre des rentrées sociales.

Quelle image avons-nous auprès de nos partenaires ?

“ C’est un partenariat très positif, très égalitaire. Ils sont "gros", ils pourraient prendre le dessus et imposer des choses mais non. C’est très facile de fonctionner avec l’OREAG.

“ Une conception moderne du handicap.
Une association qui évolue avec son temps et qui est suffisamment agile pour faire évoluer ses dispositifs.

“ Je trouve l’association intéressante. Elle a une offre très complète et un champ d’action vaste. Elle propose les différentes formes de prise en charge. Elle a intégré la PJJ et c’est une offre intéressante.

“ C’est une association très sérieuse qui a la volonté d’être partenaire.

Colette La Joie, magistrate à Bordeaux
Emmanuel Noirault, ADIAPH 33
Yamina Djanti, ADEPAPE 33
Stéphanie Deblois, Plateforme JEJ

“ Une association en capacité de se mettre à la portée de ses partenaires. Qui peut s’ancrer dans la réalité de son territoire.



Promouvoir un management des ressources humaines basé sur la confiance, la responsabilité, la qualité de vie au travail

Notre vision pour 2030

Nous réaffirmons quelques notions clés pour redonner à chacun un cadre de travail qui favorise confiance et responsabilité.

La relation contractuelle qui unit chaque salarié à l'association est une relation de réciprocité : elle implique des marges d'autonomie allant de pair avec des responsabilités.

De cette réciprocité découle **une responsabilité partagée** dans la construction d'un environnement de travail propice à l'atteinte de nos objectifs.

La responsabilité de l'association : le soutien et la confiance, plus globalement une situation de travail au service de l'innovation et de la créativité dans l'intérêt des jeunes que nous accompagnons.

La responsabilité des professionnels : nous souhaitons que nos professionnels soient en maîtrise de la réglementation, des possibilités, limites et conséquences de leurs actions afin de garantir l'autonomie nécessaire à l'accompagnement social et médico-social.

Responsabilité

Devoir (moral ou contractuel) d'un individu d'être le garant de ses actions directes ou indirectes et des conséquences de celles-ci. Être responsable, c'est donc agir en toute conscience (en intégrant ses parties prenantes), mener à bien ses projets mais également se donner les moyens d'y parvenir et accepter la sanction dès lors qu'elle est justifiée.

Source : la coopération au GAPAS, posture professionnelle, travail collaboratif, management, outils

La notion de responsabilité partagée est concomitante de celle de risque partagé.

Il est donc nécessaire de ne pas abandonner la question du risque à une partie unique mais de l'envisager comme élément constitutif de l'accompagnement partagé par l'ensemble des parties prenantes. Cela permet de renforcer la position des professionnels par la confiance qui leur est donnée afin qu'ils puissent continuer à développer compétences, prises d'initiative et responsabilités.

Vers une intelligence collective renforcée.

Le management vers lequel nous souhaitons tendre à travers ce projet associatif visera à développer et faire évoluer les pratiques (dans l'animation des réunions, dans la maîtrise des différents modes de décision) qui participent à rendre les professionnels plus autonomes et responsables. Nous souhaitons en effet diversifier et renouveler nos pratiques de management pour apporter des réponses nouvelles aux aspirations des professionnels et des personnes accompagnées.

Toutes ces notions nécessitent de définir **un cadre de répartition des rôles et des responsabilités** qui soit clair, partagé et coconstruit. Il doit constituer un « terrain de jeu » dans lequel les professionnels peuvent proposer, s'exprimer, expérimenter, tout en ayant pleinement conscience de leur périmètre de responsabilité, de leurs droits et de leurs devoirs à l'égard des personnes accompagnées et des autres parties prenantes de l'OREAG.

Enfin, l'ensemble de ces éléments encourageant l'autonomie et la prise d'initiative, l'épanouissement et la réalisation de soi comme individu convergent vers une meilleure **qualité de vie au travail** et viennent alimenter cette démarche au cœur du projet associatif de l'OREAG.

Dans cette perspective, l'association réfléchit à ce jour à la mise en place d'un management d'inspiration socio-économique afin de structurer son organisation dans la poursuite de ses objectifs, soucieuse de la pérennité de sa qualité de services, dans un contexte budgétaire dégradé.

Il s'agit de conjuguer efficience et épanouissement dans l'exercice de nos missions de services publics.

Développer une culture associative visant un impact vertueux, responsable et durable de nos activités

Notre vision pour 2030

L'association OREAG s'est dotée d'un plan de transition écologique et solidaire qui fait partie intégrante de son projet associatif.

Le changement climatique ainsi que les enjeux de durabilité sont l'affaire de tous. Alors que cet enjeu se fait de plus en plus prégnant l'OREAG souhaite s'engager sur la voie de la résilience et du respect de l'environnement. En effet, la proximité et la cohérence entre les valeurs de la protection de l'enfance et celles de la transition écologique se font écho. Dans cette perspective, notre rôle ne fait pas de doute.

Cet engagement, porté par l'ensemble des acteurs de l'OREAG, relève du devoir de responsabilité de notre association. Nous avons un rôle sociétal indéniable. Au-delà de l'exemplarité qui doit transparaître de nos structures, nous nous devons de transmettre des valeurs et comportements vertueux qui dépassent le cadre de nos murs. Notre démarche a comme objectif que les jeunes que nous accompagnons, tout comme les professionnels avec qui nous travaillons, acquièrent les clefs qui feront d'eux les acteurs d'un monde viable et durable.

Ainsi, notre projet associatif synthétise et reprend les principaux éléments de notre plan de transition écologique et solidaire.

Nos priorités en matière de management du développement durable :

Priorité 1 : Communiquer sur les enjeux en matière de développement durable.

Priorité 2 : Impliquer les jeunes accompagnés dans la démarche associative en tant que citoyens.

Nos priorités en matière d'impact humain :

Priorité 1 : Promouvoir la qualité de vie et les conditions de travail des professionnels – focus bien-être et santé.

Priorité 2 : Promouvoir la diversité et l'égalité des chances entre tous les professionnels.

Nos priorités en matière de réduction d'impact environnemental :

Priorité 1 : Déployer le plan de transition écologique et solidaire de l'OREAG.

Priorité 2 : Optimiser les modalités de tri des déchets dans les différents établissements et services.

Priorité 3 : Engager des actions en faveur de la préservation des ressources.

Priorité 4 : Définir une politique d'achats responsables.

Priorité 5 : Impulser des évolutions en matière de mobilité durable.

Conclusion

Conclusion



Sabrina LE NEPVOU
Directrice Générale
de l'OREAG

Depuis plus de 130 ans, l'association OREAG s'inscrit dans une mission d'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes. Pendant toutes ces années, nous avons appris, expérimenté, amélioré, valorisé nos savoir-faire.

Le travail de coconstruction de notre projet associatif durant près de 18 mois a constitué un moment privilégié durant lequel nous avons pris conscience de la richesse du chemin parcouru. Il nous permet de réaffirmer notre identité, nos valeurs, nos missions et nos ambitions.

*Nous y affirmons aujourd'hui notre volonté de positionner les personnes bénéficiaires de nos missions en tant qu'acteurs, collaborateurs de nos accompagnements.
Tous citoyens : reconnaître que l'autre est notre équivalent, tous conscients de nos vulnérabilités au service d'un projet d'avenir.*

Cela suppose — dépassant les logiques de silos, les clivages de cultures professionnelles — que l'OREAG s'inscrive dans une double dynamique de transversalité : en interne et avec les autres opérateurs territoriaux, pour créer des maillages inter-associatifs.

*Ces défis, nous les atteindrons grâce aux professionnels de l'OREAG, véritable capital humain de notre association.
Dans un secteur en tension, où la complexité de conjuguer qualité de l'accompagnement et attractivité des métiers est un défi quotidien, nous nous engageons aux côtés de nos professionnels à les soutenir, à l'écoute de leurs doutes et difficultés, par des actions de formation, soucieux de soutenir leur engagement et leur montée en compétences.*

L'OREAG est une association en mouvement. Agile, elle se veut prête à relever les défis qui s'ouvrent à elle.

Ce projet, c'est le nôtre ! Celui qui nous relie, celui qui nous unit, quelle que soit notre place : jeunes, parents, familles, administrateurs, partenaires, professionnels !

Nous allons le déployer.

Toutes et tous, nous en serons les acteurs engagés.

